



Vente d'une habitation en indivision

Par **biscotte**, le **10/04/2019** à **14:47**

Bonjour, ma mère est en maison de retraite depuis un an et malgré que nous n'avons aucun contact depuis 25 ans a lancé une procédure pour faire le complément, elle a une maison en jouissance depuis la mort de mon père, ma sœur est légataire universelle et moi pour 1/8, j'ai demandé à ce que la maison soit vendue pour payer, deux agents immobiliers l'ont estimé à 115 000€ et nous l'avons baissé à 108 000€, le notaire s'est engagé oralement avec un investisseur, le tuteur de mère et ma sœur (complètement dépressive et sans discernement) pour une vente à 490 000€ !! ils attendent notre accord !! Ceci ne correspond pas au marché, ni à l'habitation (190 000€ taxe F) combien de temps puis-je rester sans décision car à ce prix et même au dessus, je trouverais toujours un acheteur. Cela est-il normal que le tuteur accepte un tel prix ? N'est-elle pas là pour défendre les intérêts de ma mère ? Merci pour vos conseils

Par **amajuris**, le **10/04/2019** à **19:21**

bonjour, comme la maison est en indivision, pour être vendue, il faut l'accord de tous les indivisaires, vous pouvez donc maintenir votre position tant que les indivisaires qui veulent vendre n'auront pas demandé au TGI l'autorisation de vendre malgré votre refus de vente fondé sur le prix de vente que vous estimez trop bas. salutations.